

Plan de cours

COURS : **Philosophie I – Philosophie et rationalité**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : **3h** | Pratique : **1h** | Étude personnelle : **3h**

PROFESSEUR	Bureau	☎ poste	✉
BRUNET, ALEXANDRE	E-143	_____	par MIO

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM				10 h à 11 h 13 h à 14 h	
PM	14 h à 16 h				

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
DENIS COURVILLE (LONGUEUIL)	E - 116	2470
DAVY MOUGENOT (LONGUEUIL)	E - 116	3379
MARC LAMONTAGNE (ÉNA)	C - 122	3352

1. PRÉSENTATION DU COURS

La place de la philosophie dans la formation générale

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiant·e·s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

Le cours de philosophie 101

Le premier cours de philosophie initie les étudiant·e·s à une réflexion sur les problèmes fondamentaux liés aux finalités de l'existence, en s'intéressant à l'émergence de la pensée philosophique dans la Grèce antique. L'étude de l'œuvre de Platon y occupe une place centrale sans exclure d'autres courants de pensée. Il s'agit notamment de comprendre ce qui caractérise l'approche philosophique comme aspiration à la sagesse s'appuyant sur la raison.

2. OBJECTIF MINISTÉRIEL

4PH0 – Traiter d'une question philosophique

3. OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Au terme de ce cours, l'étudiant·e sera en mesure de traiter d'une question philosophique et de produire un raisonnement rationnel et rigoureux dans un texte argumentatif d'au moins 700 mots.

4. PROBLÉMATIQUE DU COURS

Le cours de philosophie 101 que je propose pour cette session se consacrera à l'étude philosophique de la tension entre le pouvoir de persuasion des mots et la recherche de la vérité dans le contexte de la démocratie. Tout d'abord, nous allons examiner la question de la relativité de la vérité : la vérité est-elle relative ou universelle? Cette analyse nous permettra de dégager des critères qui nous permettront de définir la vérité. Cela nous mènera à la discussion du rôle de la vérité en démocratie, ce qui nous permettra d'examiner les liens de la vérité avec la justice et le bonheur.

Ce parcours philosophique sera jalonné de lectures provenant du berceau de la civilisation occidentale, la Grèce antique. Par leurs innovations intellectuelles, sociales et culturelles, les Grecs anciens ont largement façonné notre culture et notre science modernes.

Nous examinerons ainsi l'émergence des premières réflexions sur l'opposition entre la persuasion et la vérité. Notre point de départ sera le discours mythologique. En quel sens pouvons-nous dire que ce type de discours est vrai, lui qui parle des dieux comme s'ils existaient vraiment? C'est en réaction à ce discours religieux qu'apparaîtront les premiers discours critiques philosophiques. Nous en retiendrons un en particulier, celui de Protagoras le sophiste, qui affirme l'incapacité humaine à déterminer la vérité sur l'existence des dieux.

Protagoras nous fournira aussi l'occasion de discuter d'un problème majeur de la vérité : existe-t-il des vérités absolues? Protagoras est célèbre pour avoir affirmé que la vérité est relative à chacun. Cette fois-ci, ce sera au tour de Socrate, le célèbre philosophe athénien, de remettre en question les prétentions de Protagoras en montrant les difficultés auxquelles elles conduisent. Ce premier affrontement entre le sophiste et le philosophe nous permettra de bien marquer leurs différences.

La présence des sophistes en Grèce antique est intimement liée à l'avènement de la démocratie. Cette nouvelle forme d'organisation politique a donné un élan formidable au pouvoir de la parole en exigeant presque de chaque citoyen, pour participer aux décisions publiques, qu'il apprenne à parler à la foule des citoyens, mais plus fondamentalement, qu'il apprenne à juger de la valeur des discours. Les sophistes, comme nous le verrons, se faisaient fort d'enseigner l'art de persuader les foules par tous les moyens. Faut-il en déduire que la persuasion doit se faire au détriment de la vérité?

Pour discuter de cette question, nous ferons la connaissance de Gorgias, un autre illustre sophiste. Nous analyserons tout d'abord sa manière d'argumenter en lisant son « Éloge d'Hélène », puis dans un livre intitulé *Gorgias*, nous le verrons définir son art, la rhétorique, sous le feu roulant des questions de Socrate.

L'interrogatoire que fera subir Socrate à Gorgias lèvera le voile sur la méthode employée par le premier pour établir la vérité, exposant les contradictions d'une rhétorique centrée sur la persuasion. Car il ne faudrait pas conclure que Socrate est le premier philosophe à se préoccuper de la vérité. En effet, les philosophes qui l'ont précédé ont bien cherché la vérité, non pas dans le domaine moral comme Socrate, mais dans le domaine de la nature. L'analyse précédente des principes de la méthode socratique fournira l'opportunité de les comparer aux principes généraux qui ont guidés les philosophes présocratiques. Ainsi pourrions-nous tirer quelques leçons sur la distinction entre la recherche de vérité en philosophie et en science. Cette comparaison permettra de bien saisir la difficulté d'établir une vérité unique sur la réalité alors que les interprétations des mêmes faits peuvent être multiples.

Pour conclure notre parcours philosophique, nous reprendrons le fil délaissé de la lecture du dialogue *Gorgias*. Socrate fera face à deux nouveaux opposants, Polos et Calliclès, qui considèrent que l'exercice du pouvoir politique, dont l'instrument privilégié est la rhétorique, est incompatible avec la recherche philosophique de la vérité chère à Socrate. Finira-t-il par convaincre ses adversaires de la vérité? Rien n'est moins sûr...

5. DÉROULEMENT DU COURS

Semaines	Contenu	Lectures et évaluations
1	Introduction : le pouvoir des mots et la vérité, présentation du plan de cours Le discours mythologique et la vérité : Homère, premier éducateur de la Grèce antique	Recueil #1 : extraits de l' <i>Illiade</i> d'Homère (10 pages)
2 et 3	Les sophistes, nouveaux éducateurs de la Grèce. Protagoras, analyse de la formule : « l'homme est la mesure de toute chose » Gorgias : analyse de l'argumentation de la défense d'Hélène de Troie	Recueil #2 : extraits des dialogues <i>Protagoras</i> et <i>Théétète</i> de Platon (6 et 6 pages) et de l' <i>Éloge d'Hélène</i> de Gorgias (5 pages)
4B et 5	Socrate et sa méthode pour trouver la vérité La définition de la rhétorique À la recherche d'une définition de la vérité	Premier dialogue du <i>Gorgias</i> de Platon (20 pages)
6B, 7 et 8A	La recherche de vérité avant Socrate : Thalès et Anaximandre de Milet Distinction entre le discours scientifique et le discours philosophique Rationalisme, intersubjectivité, naturalisme	Recueil #3 : extraits de textes de Schrödinger et Rovelli (10 pages)
9 et 10	Fonctionnement de la démocratie grecque Retour au <i>Gorgias</i> : dialogue entre Socrate et Polos Leçons sur l'argumentation philosophique : le raisonnement	Deuxième dialogue du <i>Gorgias</i> de Platon (30 pages)
12, 13 et 14	Analyse du dialogue entre Socrate et Calliclès	Troisième dialogue du <i>Gorgias</i> de Platon (40 pages)

6. ÉVALUATIONS

Semaines	Évaluations	Pondération	Nb minimal de mots attendus
4A	Commentaire critique portant sur les textes à l'étude (en classe)	15%	500
6A	Contrôle de lecture portant sur le premier dialogue du <i>Gorgias</i> (en classe)	5%	
6A	Examen sur la logique des définitions (en classe)	5%	100
8B	Explication de textes : comparaison entre les présocratiques et Socrate (en classe)	10%	400
11A	Examen sur la logique et les raisonnements (en classe)	5%	100
11A et 11B	Texte argumentatif portant sur le second dialogue (en classe)	25%	700
13A et 14A	Devoirs Moodle – contrôles de lecture (en classe)	5%	
15A et B	Texte argumentatif portant sur le dernier dialogue à l'étude (en classe)	30%	800
		100%	2600

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Clarté
- Cohérence du propos
- Pertinence et richesse du contenu
- Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés
- Capacité à synthétiser
- Rigueur des explications et de l'argumentation
- Qualité de la réflexion personnelle et originalité
- D'autres critères liés à la nature des travaux seront précisés en classe

8. MATÉRIEL REQUIS

- Le livre intitulé *Gorgias* de Platon (éditions CEC, 2007)
 - Disponible à la coop du cégep
- Un cartable pour contenir des feuilles de notes et les recueils

9. BIBLIOGRAPHIE

- Armstrong, K. (2009). *La naissance de la sagesse*. Seuil.
- Balaudé, J.-F. (2012, février). L'âme déshabillée, *Philosophie Magazine*, (56), 74-75
- Baricco, A. (2006). *Homère, Iliade*. Albin Michel.
- Bognon-Küss, C. (2012, février). Socrate. La sagesse assassin(é)e, *Philosophie Magazine*, (56), 70-72
- Ferry, L. (2016). *Mythologie et philosophie - Le sens des grands mythes grecs*. Plon.
- Gingras, Y. (2016). *L'impossible dialogue. Sciences et religions*. Boréal.
- Gorgias. () L'éloge d'Hélène. *Les sophistes*.
- Homère. (2013). *Iliade*. Gallimard.
- Nicolle, J.-M. (2003). *Platon, Gorgias*. Bréal.
- Platon. (2007). *Gorgias*. CEC.
- Platon. (1997). *Protagoras*. Flammarion.
- Platon. (2016). *Théétète*. Flammarion.
- Rovelli, C. (2009). *Anaximandre de Milet ou la naissance de la pensée scientifique*. Dunod.
- Schrödinger, E. (1992). *La nature et les Grecs*, Seuil.
- Tesson, S. (2018). *Un été avec Homère*. France inter.
- Weisz, P. B. (1963). *The Science of Biology*. McGraw-Hill Books Co.

10. CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

Lecture des textes à l'étude

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet à l'étudiant-e de s'appropriier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant-e du travail de lire les textes à l'étude.

Note de passage

La note de passage d'un cours est de 60 %.

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant-de prendre les mesures pour rencontrer son professeur-e et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus

comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant.

Remise des travaux

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant-e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

Présentation matérielle des travaux

L'étudiant-e doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Collège, disponibles sous l'onglet « Présenter un travail selon les normes » du site *Ressources méthodologiques* du cégep :

<https://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>

Lien direct vers le document :

https://rmsh.cegepmontpetit.ca/wp-content/uploads/2020/09/2020_Normes-de-pr%C3%A9sentation_a%C3%B9t-2020.pdf

Qualité de la langue

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiant-e-s afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10 % de la note d'un travail peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

Les personnes étudiantes qui commettent **un plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle** recevront la note de zéro pour l'évaluation, et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale, qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA.

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

- c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

Modalité de participation aux cours

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout-e étudiant-e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté-e à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours.

Téléphones et autres appareils électroniques

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe (sauf cas d'une mesure autorisée par le CSA). L'étudiant-e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

11. POLITIQUES ET REGLES INSTITUTIONNELLES

Tout-e étudiant-e inscrit-e à Édouard-Montpetit ou à l'ÉNA doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques est accessible sur le site Internet du Collège : www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

12. LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant·e·s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à «Service, CSA» ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca. Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

13. ANNEXE

SUR LE SENS DES NOTES

À titre indicatif, pour les travaux substantiels le sens des notes est établi comme suit :

- i. Un travail se mérite une note allant de 0 % à 40 % s'il manifeste un écart inacceptable avec la question posée. 0 % est automatiquement attribué si le travail est hors-sujet ou s'il constitue un plagiat.
- ii. Un travail se mérite la note de passage, c'est-à-dire 60 %, s'il témoigne de tous les éléments suivants :
 - a. compréhension de l'enjeu soulevé par la question;
 - b. exploration des différentes dimensions du problème présent dans l'enjeu en question;
 - c. mise à contribution des notions du contenu du cours;
 - d. réflexion personnelle (selon la nature du travail);
 - e. développement structuré et cohérent des idées.
- iii. Un travail se mérite une note supérieure à 60 % en proportion de son degré d'aboutissement dans les cinq éléments énoncés précédemment. Des paliers de 5 % sont estimés significatifs dans l'attribution d'une note.

GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Nombre total de mots	50 % des points retranchés	100 % des points retranchés
250	4 fautes	8 fautes
500	8	16
750	13	25
1000	17	33
1250	21	42

*Ces grilles d'évaluation ont été créées avec la collaboration de M. Jean-Sébastien Ménard, enseignant de littérature.